

2.5. Renforcer la visibilité des activités financées

- Définir les procédures d'information et de communication sur les projets financés
- Mettre en place un système d'information et de signalisation sur les projets financés
- Développer des synergies et des complémentarités avec d'autres entités pour la communication des activités



3. La fondation Tany Meva reconnue en matière de bonne gouvernance

3.1. Atteindre un taux d'opinion favorable de 80% dans le milieu du développement durable

- Opérationnaliser un système d'information intégré
- Mettre en place un réseau national fiable de relais d'information

3.2. Optimiser l'allocation des ressources financières

- Développer le mécanisme de comptabilisation analytique de gestion de portefeuilles des projets

3.3. Améliorer la qualité des interventions

- Mettre en place un système de Management Qualité
- Définir et appliquer des normes pour les projets à financer
- Obtenir l'accréditation au Fonds vert pour le climat (GCF)

3.4. Renforcer l'image institutionnelle

- Faire connaître Tany Meva au grand public, partenaires et cibles bénéficiaires



PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021



MISSION

Mobiliser et octroyer les financements des actions de développement économique, social et environnemental des communautés pour une gestion durable des ressources naturelles.

VISION

La fondation Tany Meva est une institution reconnue pour le financement et la promotion du développement durable.

PRINCIPES ET VALEURS

• Transparence et Redevabilité

Redevable à l'ensemble de ses partenaires, la fondation Tany Meva, de par son statut d'utilité publique, se doit d'être claire dans la réalisation de sa mission. Elle rend compte de ses interventions en favorisant l'accès de l'information au public concernant le processus de financement et l'utilisation des fonds gérés.

A travers une équipe responsable, engagée et dévouée à la réalisation effective de sa mission, la fondation Tany Meva s'engage à assurer la qualité de ses interventions, à améliorer de façon continue ses méthodes de travail et à réaliser des résultats tangibles.

• Intégrité et Equité

La fondation Tany Meva prône la bonne gouvernance dans sa gestion et dans ses activités de financement en maintenant un niveau élevé d'objectivité, d'impartialité et de probité. Elle prend en compte l'approche genre aussi bien au niveau du personnel que dans l'allocation de fonds.

• Indépendance

La fondation Tany Meva prend ses décisions librement sans considération politique, religieuse, ethnique ou en dehors d'autres influences.

• Respect, Dialogue et Ecoute

La fondation Tany Meva favorise les échanges, la considération et l'attention envers autrui, la coopération, le partage d'expériences, l'ouverture d'esprit dans une ambiance de travail cordiale et respectueuse.



Fondation Tany Meva

Lot I A I 1 Bis Ambatobe, en face Lycée Français
Antananarivo 103 - Madagascar
Téléphone : (+261) 20 22 40 399 / (+261) 32 05 40 399
(+261) 33 14 40 399

E-mail : contact@tanymeva.org

Site web: www.tanymeva.org

Facebook / LinkedIn : Fondation Tany Meva

1. Capacité moyenne annuelle de financement augmentée de 700 000 à 1 200 000 USD

1.1. Développer et mettre en œuvre une stratégie de levée de fonds

- Augmenter le fonds de dotation de 13 millions USD à 20 millions USD
- Tripler le montant du fonds d'amortissement et le fonds de partenariat pour atteindre un montant cumulatif de 6 millions USD
- Renforcer le système de communication et de partenariats

1.2. Atteindre un rendement net global des investissements de 3% au minimum

- Réviser la Politique d'investissement

2. Thématiques de financement alignées avec les Objectifs de Développement Durable via le financement des projets/programmes communautaires

2.1. Améliorer les conditions de vie des 50% des bénéficiaires de financement en 5 ans

- Financer des projets générateurs de revenus à cycle court liés favorisant le développement durable
- Promouvoir des mécanismes de pérennisation financière au niveau local (*revolving fund*, crédit AGR)
- Appuyer les projets d'infrastructures favorables aux communautés et à l'environnement (construction de barrages, écoles, adduction d'eau potable, ...);
- Contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la santé communautaire



2.2. Contribuer significativement à la conservation durable des écosystèmes terrestres, lacustres, côtiers et marins et des services connexes

- Soutenir les initiatives de création, de gestion et de restauration des aires protégées existantes et potentielles, zones clés pour la biodiversité et autres terroirs
- Appuyer et/ou promouvoir le développement de mécanisme de paiement des services écosystémiques (PSE) et autres mécanismes de pérennisation des actions
- Promouvoir, valoriser et diffuser les innovations, recherches appliquées et politiques bénéfiques au développement durable et à l'environnement;
- Appuyer les activités de conservation, restauration et REDD au niveau des écosystèmes terrestres et côtiers

2.3. Contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

- Appuyer et diffuser les innovations et les recherches appliquées pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique
- Soutenir la promotion des énergies renouvelables abordables adaptées aux zones d'intervention
- Appuyer les activités de reboisement et de suivi d'entretien sylvicole approprié au niveau des écosystèmes terrestres et côtiers
- Appuyer la diffusion des activités d'adaptation au changement climatique et de gestion durable de la terre (Agriculture intelligente face au changement climatique)

2.4. Promouvoir les actions favorisant le changement de comportement d'au moins 50% des bénéficiaires

- Capitaliser les expériences et favoriser les échanges inter communautaires
- Soutenir les actions d'information, éducation, communication (IEC) et de communication pour le changement de comportement (CCC) pour une meilleure appropriation et pérennisation des acquis
- Appuyer les renforcements de capacités favorisant le changement de comportement au bénéfice des promoteurs et des communautés
- Développer des thématiques de renforcement de capacités au bénéfice des promoteurs et des communautés
- Développer un mécanisme d'apprentissage communautaire et un système d'accompagnement aux projets à financer